

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

LA CFDT A OBTENU POUR LES AGENTS PUBLICS

- **RÉMUNÉRATIONS**: avec le protocole PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunération) de 2015, revalorisation de tous les indices, transfert de primes en points d'indices, obligation d'une carrière complète sur au moins deux grades.
- **CONTRACTUELS :** prolongation en 2016 de l'accord Sauvadet qui a permis à 60 000 contractuels d'être titularisés.
- PARCOURS PROFESSIONNELS : ouverture en 2017 du Compte personnel d'activité pour les agents publics.

LA CFDT REVENDIQUE POUR LES AGENTS PUBLICS

- POUVOIR D'ACHAT: prise en charge à au moins 50% par l'employeur public de la complémentaire santé et prévoyance.
- ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : mieux rémunérer les corps et cadres d'emplois les plus féminisés et souvent les moins bien rémunérés.
- **CONTRACTUELS :** un nouvel encadrement législatif pour mettre fin aux abus et faciliter l'accès au CDI ou à l'emploi titulaire.
- PARCOURS PROFESSIONNELS : faciliter les mobilités choisies et en assurer l'accompagnement personnalisé.



POUR UN SYNDICALISME QUI FASSE ENTENDRE VOTRE VOIX, POUR UN SYNDICALISME QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION, JUSQU'AU 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CFDT.